

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Centre Archéologique des Pays Albigeois (CAPA)

N° W811001584

Adresse : *Ancienne Mairie - Place du village*

81 120 LOMBERS

Objet : *La recherche archéologique et historique ainsi que sa promotion auprès d'un large public. Le CAPA organise à cette fin des visites exploratoires de terrain, propose des conférences, des expositions pour présenter ses découvertes. Il réalise des publications et contribue activement à la conservation du patrimoine.*

Le CAPA est classé "organisme d'intérêt général". Conformément à l'art. 200 du CGI, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Donateur

Nom : _____ **Prénoms :** _____

Adresse : _____

Code Postal _____ **Commune** _____ **email:** _____

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : Euros

Somme en toutes lettres : _____

Date du versement ou du don : ____/____/____

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 978 du CGI

Forme du don : Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don : Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :
 Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.
 L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.
 Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature

Le trésorier du CAPA

*Jean-Pierre RAFFENAUD Trésorier du CAPA
 tel: 06 85 53 04 44
 email: jean-pierre.raffenaud@wanadoo.fr*